

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 19 MAI 2022**

DEL-2022-119

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf mai, à 10 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 12/5/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, FRANCOIS, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

MM. OBERLI, SADDIER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DETURCHE, DALL'AGLIO, MERMIER.

MM. CHASSAGNE, DEAGE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 17

Représentés par mandat : 2

**Objet : REALISATION D'AUDITS ENERGETIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-SAVOIE -
ACCORD-CADRE DE SERVICES**

Exposé du Président,

Afin de répondre aux besoins de ses collectivités adhérentes en matière de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine bâti, le SYANE est amené à confier la réalisation d'audits énergétiques à des bureaux d'études spécialisés.

Le SYANE a donc lancé une consultation sous forme d'appel d'offres restreint, en application des articles R.2124-2-2 et R.2161-6 à R.2161-11 du Code de la commande publique.

Cette consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre de services avec remises en concurrence, conclu avec un montant maximum fixé à 600.000 € HT.

Le règlement de consultation prévoit que l'accord-cadre est conclu avec 4 attributaires, pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Il pourra faire l'objet de reconductions annuelles, sans que sa durée globale ne puisse dépasser 4 ans.

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les attributaires seront remis en concurrence à chaque besoin. Les marchés subséquents seront attribués sur la base du critère unique du prix des prestations.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 mai 2022, a analysé les offres et attribué l'accord-cadre aux 3 candidats classés, au regard des critères de jugement des offres :

1. ENEOS
2. TIMEOV
3. OXALIS

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'accord-cadre de services proposé,
2. à autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec les 3 candidats retenus,
3. à autoriser le Président à signer les marchés subséquents conclus pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE